

**COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURT**Arrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
Reims**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 28 février 2019.**

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

**Nombre de conseillers :**

<b>en exercice</b>	<b>11</b>	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA.
<b>présents</b>	<b>8</b>	<b>Absents excusés</b> : Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN
<b>votants</b>	<b>9</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean MICHEL.
<b>Délibération n°</b>	<b>4/2019</b>	

**Objet : COMPTE DE GESTION 2018.****Le Conseil Municipal,**

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 28 février 2019

Le Maire,  
Patrick DAHLEM

